

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011

N° 3 – 80 /2011 : CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - PROGRAMMATION ANNEE 2011 – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES CORDELIERS SUR LA COMMUNE D'ALBI – DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Maîtrise d'ouvrage programmation de travaux

Autres services concernés : Finances et Budget, Direction Générale des Services, Affaires Juridiques et Marchés

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur

La ville d'Albi a décidé d'engager le projet d'aménagement urbain et de construction des Cordeliers.

Ce projet comprend les 5 composantes suivantes :

- Le Théâtre,
- Le complexe cinématographique,
- Le restaurant,
- Le parc de stationnement souterrain,
- Les espaces publics urbains

Du fait du transfert de compétences intervenu en janvier 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est amenée à assurer la maîtrise d'ouvrage du parc de stationnement souterrain, des espaces publics urbains ainsi que des travaux de voirie liés à cette opération d'aménagement.

Par délibération du 30 mars 2010, vous avez approuvé la convention confiant le mandat de maîtrise d'ouvrage de la construction du parc de stationnement souterrain des cordeliers à la commune d'Albi.

Lors du vote du budget primitif 2011, vous avez prévu les crédits nécessaires aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (parc de stationnement souterrain, espaces publics affectés et aménagements de voirie associés).

Les aménagements des espaces publics urbains ont vocation à être présentés dans le financement au titre de la convention territoriale ; le parc de stationnement étant financé dans le cadre d'une délégation de service public et les travaux de voirie ne relevant pas des critères d'intervention des partenaires.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande

- d'approuver et d'inscrire l'opération « aménagement des espaces publics des cordeliers » sur la commune d'Albi. dans la programmation de l'année 2011 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint
- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↵ **APPROUVE** l'inscription de l'opération «aménagement des espaces publics des cordeliers » sur la commune d'Albi dans la programmation de l'année 2011 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois.

↵ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-joint.

↵ **SOLLICITE** les subventions prévues au plan de financement auprès de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn.

↵ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

↵ **DIT QUE** les crédits nécessaires pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'albigeois sont prévus au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↵ **DIT QUE,** dans le cas où les subventions accordées pour la partie voirie seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

LE COUT GLOBAL ET LE FINANCEMENT DES 5 COMPOSANTES DU PROJET DES CORDELIERS

Composantes	Coût HT à la charge des collectivités (y compris actualisation 3%)			Coût HT à la charge des exploitants (1)	Total HT	Plan de Financement global								
	ville	C2A	Total			FEDER	ETAT	REGION	CG81	C2A	ALBI	Emprunt ouvert par Les loyers (2)	Exploitant (1)	Total
1-Théâtre des Cordeliers	32 133 728		32 133 728		32 133 728	8 428 748	8 428 748	8 428 748	4 820 068		8 033 431			32 133 728
% financement global						26,0%	26,0%	26,0%	16,0%	0,0%	26,0%	0,0%	0,0%	
répartition financement public						26,0%	26,0%	26,0%	16,0%	0,0%	26,0%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	
2- Complexe cinématographique des Cordeliers	7 779 956		7 779 956	4 000 000	11 779 956			999 888	888 488		4 988 481	1 116 300	4 000 000	11 779 956
% financement global						0,0%	0,0%	8,0%	5,7%	0,0%	42,4%	8,9%	34,0%	
répartition financement public						0,0%	0,0%	16,0%	10,6%	0,0%	76,0%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	
3 - Espace restauration des Cordeliers	450 110		450 110	900 000	1 350 110			72 976	27 388		82 097	287 872	900 000	1 350 110
% financement global						0,0%	0,0%	5,4%	2,0%	0,0%	6,1%			
répartition financement public						0,0%	0,0%	40,0%	16,0%	0,0%	46,0%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	
5 - Espaces publics des Cordeliers	1 697 466	2 414 934	4 112 398	799 808	4 912 008			618 880	618 880	1 690 454	1 188 228		799 808	4 912 008
% financement global						0,0%	0,0%	12,6%	12,6%	34,4%	24,2%	0,0%	16,2%	
répartition financement public						0,0%	0,0%	16,0%	16,0%	41,1%	28,9%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	
4 - Parc de stationnement des Cordeliers		8 898 908	8 898 908	2 564 200	11 263 108				8 898 908				2 564 200	11 263 108
% financement global						0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	77,3%	0,0%	0,0%	22,7%	
répartition financement public						0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	
TOTAL HT (3)	42 061 268	11 113 843	63 175 101	8 263 808	61 428 910	8 428 748	8 428 748	8 118 278	8 130 761	10 389 363	14 302 246	1 382 872	8 263 808	61 428 910
% financement global						16,0%	16,0%	13,2%	16,0%	16,0%	23,3%	2,3%	13,4%	
répartition financement public						12,4%	12,4%	16,7%	11,6%	20,1%	27,6%	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	

(1) : le montant indiqué pour les espaces publics correspond aux travaux de voirie, non subventionnables

(2) : cette colonne indique l'emprunt que va pouvoir souscrire la ville sans coût pour elle puisque les remboursements correspondants seront couverts par les loyers perçus des exploitants (pour le cinéma, il a été pris en compte la partie fixe du loyer et non la partie variable qui intervient au delà d'un seuil de fréquentation donné)

(3) : déduction faite des parties financées par les exploitants et des emprunts couverts par les loyers, le montant à financer par des fonds publics est de 51 792 130 € HT, dont 1 100 00 € HT d'équipements complémentaires